

tenue sous la présidence de Monsieur PLATILLERO, assisté(e)
de Monsieur CABAL et Monsieur GUIONNET RUALT, Conseillers
En présence de Monsieur BOIDÉ, Rapporteur public
Madame ARAS, Greffière

09 heures 30

01)	DOSSIER N° 2302996	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUALT
Titre de l'affaire	Annuler l'arrêté du 31 janvier 2023 de Monsieur le Préfet des Alpes-de-HauteProvence (Conteste la composition de la commission locale de l'eau du SAGE Durance).	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	SOS DURANCE VIVANTE	Maître GODIER Vanessa (Cour)
Défendeur	PREFET DES ALPES DE HAUTE-PROVENCE	
02)	DOSSIER N° 2302904	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUALT
Titre de l'affaire	Annuler la décision prise le 10 mars 2023 par la Métropole Aix-Marseille-Provence concernant un titre de recette d'un montant de 240,00 euros.	
Nom des parties	Représentants des parties	
Demandeur	Monsieur L	SCP CHAMBONNAUD BAGNOLI SECHER
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE	

09 heures 30

03)	DOSSIER N° 2303006	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Condamner solidairement la Métropole AIX-MARSEILLE PROVENCE et la SMACL au paiement de la somme d'un montant de 14 044,00 euros, titre de l'indemnisation de préjudice corporel subi par Mme M chute le 12/03/2021 avenue Frederic Mistral La Ciotat.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Madame M	UNIT AVOCATS (Cour)
Défendeur	METROPOLE-AIX-MARSEILLE PROVENCE SOCIETE MUTUELLE D'ASSURANCE DES COLLECTIVITES LOCALES	SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour) SCP LESAGE BERGUET GOUARD-ROBERT (Cour)
Observateur	CAISSE PRIMAIRE D'ASSURANCE MALADIE DU VAR	

04)	DOSSIER N° 2304398	RAPPORTEUR: Monsieur Aubin GUIONNET RUAULT
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler l'arrêté du 21 février 2023 par lequel le préfet des Bouches-du-Rhône a mis en demeure Monsieur C de régulariser la situation administrative concernant la culture de type graminée par voie d'irrigation gravitaire au sein de la réserve naturelle des Coussouls de Crau sur la commune de Saint-Martin-de-Crau , Mettre à la charge de l'Etat la somme de 2 000 euros à lui verser en application des dispositions de l'article L. 761-1 du code de justice administrative.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	Monsieur C	SELARL DEBEAURAIN ET ASSOCIÉS (Cour)
Défendeur	LE PRÉFET DES BOUCHES-DU-RHÔNE	

09 heures 30

05)	DOSSIER N° 2305162	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Annuler la décision prise le 28 mars 2023 par la commune de Jausiers, concernant l'attribution d'une convention d'occupation du domaine public visant à attribuer le lot n°1 – Exploitation d'un Bar-restaurant.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	RAR LES 2 ETOILES	Maître PICHARD Serge
Défendeur	COMMUNE DE JAUSIERS	CABINET FIDAL LYON
Observateur	Madame M	Madame M

06)	DOSSIER N° 2307302	RAPPORTEUR: Monsieur Pierre-Yves CABAL
-----	--------------------	--

Titre de l'affaire Condamner la commune de Jausiers à verser à la société les 2 étoiles la somme de 529 568 euros.

	Nom des parties	Représentants des parties
Demandeur	SOCIÉTÉ RAR LES 2 ETOILES	Maître PICHARD Serge
Défendeur	COMMUNE DE JAUSIERS	CABINET FIDAL LYON

Arrêté le 16/10/2025
Le président du tribunal